

LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE PAR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



L'accident nucléaire de Fukushima Daiichi a été le plus grave dans une installation nucléaire depuis celui de Tchernobyl en 1986. Il a causé une profonde anxiété chez le public et a ébranlé la confiance dans l'électronucléaire. Après cet accident, le renforcement des normes de sûreté nucléaire et des interventions d'urgence est devenu un impératif au niveau mondial. L'AIEA a pris l'initiative de l'élaboration d'une

approche globale, et le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire constitue un cadre global et une incitation majeure pour l'inventaire des enseignements tirés et l'application des améliorations en matière de sûreté.

Le renforcement de la sûreté nucléaire fait l'objet de plusieurs des mesures proposées dans le Plan d'action, dont les 12 mesures principales axées sur les évaluations de la sûreté à la lumière de l'accident. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne les évaluations des vulnérabilités de sûreté des centrales nucléaires, le renforcement des services d'examen par des pairs de l'AIEA, l'amélioration des capacités de préparation et de conduite des interventions d'urgence, l'intensification et la poursuite de la création de capacités ainsi que l'extension et le renforcement de la communication et de l'échange d'informations avec les États Membres, les organisations internationales et le public. Des progrès ont également été accomplis dans le réexamen des normes de sûreté de l'AIEA, que les responsables de la réglementation, les exploitants et l'industrie nucléaire en général continuent à appliquer largement, en accordant une attention et un intérêt accrus à des domaines comme la prévention des accidents, en particulier des accidents graves, ainsi qu'à la préparation et à la conduite des interventions d'urgence.

Renforcer le cadre mondial de sûreté nucléaire

Les normes de sûreté de l'AIEA sont l'expression d'un consensus international sur ce qui constitue un degré élevé de sûreté pour la protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Pour aider les États Membres à appliquer ces normes et leur permettre de partager des données d'expérience et des idées utiles, l'AIEA propose divers services consultatifs et des missions d'examen par des pairs portant sur la conception, le choix des sites et l'ingénierie, la sûreté d'exploitation, la sûreté radiologique et la sûreté du

transport, ainsi que la radioprotection et la gestion sûre des déchets radioactifs.

Les normes de sûreté de l'AIEA constituent un ensemble harmonisé et mondialement accepté d'orientations, de prescriptions et de normes. Pour les améliorer de façon continue, l'AIEA recueille auprès des États Membres des informations sur leur application et incorpore ces informations aux révisions ultérieures des normes, qui continuent ainsi de répondre aux besoins des États Membres. Le processus appliqué pour le réexamen et la révision des normes de sûreté de l'AIEA à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi n'est pas différent quant au fond. Il constitue une autre illustration des efforts permanents visant à élever sans cesse le niveau de sûreté.

Depuis l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, les modèles de nombreuses centrales nucléaires existantes, ainsi que ceux des nouvelles centrales, ont été améliorés pour inclure de nouvelles mesures visant à atténuer les conséquences de séquences d'accidents complexes où se produisent des défaillances multiples ainsi que des accidents graves. Des systèmes complémentaires et équipements dotés de nouvelles capacités ont été installés pour une mise en conformité dans de nombreuses centrales nucléaires existantes afin de contribuer à la prévention des accidents graves et à l'atténuation de leurs conséquences. Des orientations sur l'atténuation des conséquences des accidents graves ont été préparées pour toutes les centrales nucléaires existantes, car tous les « groupes vendeur propriétaires », groupes d'intérêt constitués par le vendeur et les propriétaires de tel ou tel modèle de réacteur, ont élaboré des lignes directrices génériques pour la gestion des accidents graves, qui peuvent servir de base pour la formulation de lignes directrices spécifiques pour chaque centrale. L'AIEA encourage vivement la formulation de lignes directrices spécifiques pour les centrales dans le cadre des missions d'examen par des pairs. La conception des nouvelles centrales inclut expressément l'étude de scénarios d'accident grave et de stratégies pour y faire face.

Les normes, guides et codes sont essentiels pour la sûreté d'exploitation des installations nucléaires, mais ils ne suffisent pas. Ils doivent être appliqués, et leur application doit faire l'objet d'examen par des pairs. Le renforcement et l'expansion du cadre mondial de sûreté nucléaire dépendent donc de l'engagement résolu et entier, de la pleine coopération et de la participation de l'ensemble de la communauté nucléaire à l'appui des travaux que l'AIEA poursuit dans l'intérêt des générations futures.

Denis Flory, Directeur général adjoint, chef du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA